A - 153

AGREMENT DES INTERVENANTS BENEVOLES POUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

En application des circulaires ministérielles n°87-373 du 23/11/1987, n°92-196 du 03/07/1992, n°99-136 du 21/09/1999.

Le(s) directeur(s) de(s) l'école(s) de ____ propose(nt) à Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale, l'agrément des personnes citées ci-dessous, pour participer à **l'enseignement de** ____

Ces intervenants bénévoles sont placés sous la responsabilité des enseignants qui définiront le rôle de chacun, les règles de sécurité et le niveau de compétence exigé pour l'encadrement de cette activité ***(cf F-3...).***

pour la période du ____

le *(jour et horaire)* ____/____/____ de ____ h ____ à ____ h ____

lieu ____

Ces personnes seront couvertes par une assurance, nature du contrat ____

NOM	PRENOM	ADRESSE	QUALITE

Le(s) directeur(s) d' école(s) :

Avis de l'inspecteur de l'éducation nationale :

FAVORABLE **DEFAVORABLE**

Décision de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale,

Agrément **ACCORDE** **REFUSE**

Fait à. LAVAL....., le